

O B J E T : Restructuration du Petit Marché et prolongation de la voie nouvelle jusqu'à la rue Roland Garros.

Expropriation des terrains d'assiette.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'exiguité du Petit Marché et les difficultés de circulation et de stationnement à ses abords ont conduit la municipalité à envisager la restructuration de l'îlot délimité par les rues Maréchal Leclerc, Sainte-Anne, des Limites et Roland Garros. Ce projet comporte, outre l'agrandissement du Marché et la création de parcs de stationnement, le percement d'une voie nouvelle reliant la rue du Maréchal Leclerc à la rue Roland Garros, en prolongement de la voie en construction provenant du boulevard Lancaster.

La plupart des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération ont déjà été acquis par la municipalité, à l'exception de cinq parcelles cadastrées section AD n° 362, 363, 365, 371 et 372 pour lesquelles il sera difficile de parvenir à un accord amiable.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir m'autoriser à engager pour ces terrains la procédure d'expropriation, à solliciter si besoin est le concours d'un avocat et à ester en justice.

M. Marcel HOARAU - donne lecture de l'avis des Commissions : "Les Commissions sont FAVORABLES. Toutefois, elles demandent que soit étudiée la possibilité de limiter l'implantation de cette voie nouvelle à la hauteur de la rue Roland Garros pour ne pas pénaliser outre mesure l'école maternelle Parc Montreuil".

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Je vous indique que le marché est en cours d'approbation à la Préfecture.

M. André LICHARDY - Ne pourrait-on interdire la circulation le samedi matin dans la portion de la Rue Ste Anne, comprise entre la rue des Limites et la Rue Maréchal Leclerc ?

LE MAIRE - La Commission de circulation étudiera cette proposition. Mais je crois que lorsque le Petit Marché sera remonté, il ne sera plus question d'interdire la circulation.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

POUR le Prefet et par délégation
Le Directeur des Finances et des Collectivités de
Seine : *Marc-Aurèle Claude Alarcos*

Pour copie certifiée conforme,
St Denis le 31 Mars 1980
P/Le Prefet, le chef de bureau délégué
Signé : *Jacques Lacoste*